

Opérateur de central d'alarme

Formations légales dans le secteur du gardiennage



Formations légales dans le secteur du gardiennage

Comment gérer les différentes tâches dans un central d'alarme, analyser rapidement les informations et prendre des décisions pour aider les personnes en détresse ?

Objectif

Pendant cette formation, vous apprenez toutes les techniques et développez les compétences nécessaires au déroulement professionnel et efficace des tâches requises au sein d'un central d'alarme, tout en respectant la loi.



Attestation de compétence Agent de gardiennage - Opérateur de central d'alarme

Programme

- Organisation du secteur de la sécurité privée (2 h)
- Législation appliquée concernant la gestion d'un central d'alarme (6 h)
- Organisation des centrales de secours et intervention des services de police et de secours (4 h)
- Connaissance des systèmes d'alarme, de caméra et de suivi (8 h)
- Procédures et techniques de contrôle des accès et de la fermeture à distance (4 h)
- Techniques appliquées de transmission d'images et de données (4 h)
- Procédures concernant l'intervention après alarme, les procédures d'alarme et les vérifications après alarme (16 h)
- Aptitudes en communication téléphonique appliquées (24 h)



Infos pratiques

Groupe cible

Toute personne voulant se spécialiser dans les tâches prévues au sein d'un central d'alarme.

Durée

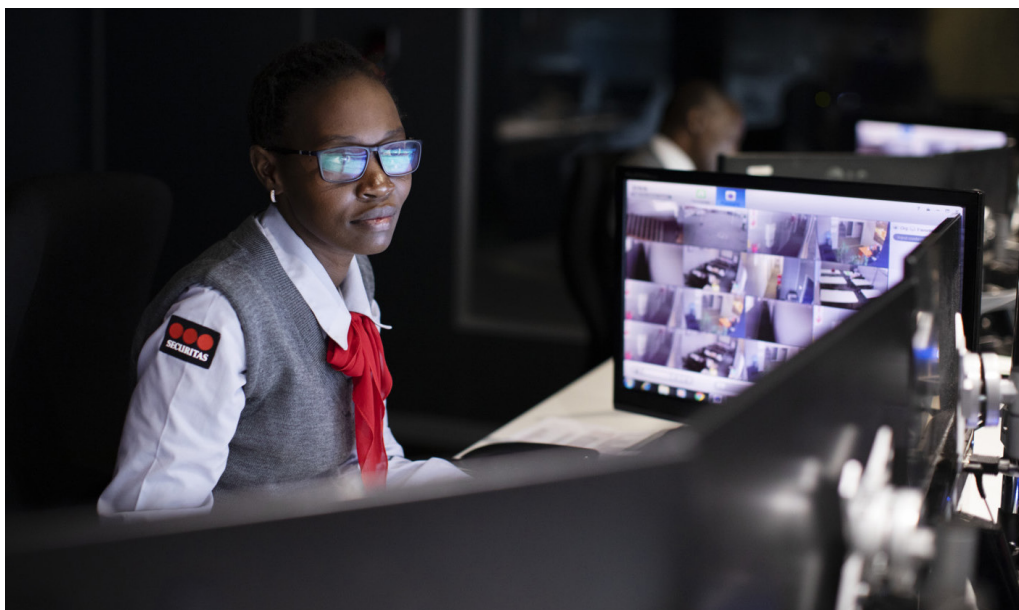
68 heures (9 jours de cours + 1 examen)

Conditions d'admission

- Extrait de casier judiciaire vierge (modèle 1) datant de moins de 6 mois
- Document d'identité duquel il ressort que le participant est un ressortissant d'un État membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et a sa résidence principale dans un État membre de l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse
- Attestation d'examen psychotechnique
- Inscription uniquement possible par l'entreprise de gardiennage ou le service interne de gardiennage auquel vous appartenez et qui est agréé pour l'activité de gardiennage « Gestion de central d'alarme »

Certificat

Attestation de compétence « Agent de gardiennage - Opérateur de central d'alarme »



TRAI1.106 OPAL70 FR 1908



Vous désirez un complément d'informations ?

Contactez nos experts via sales.brussels@securitas.be

Notre société combine l'humain, la technologie et l'expertise pour développer des solutions de sécurité adaptées à toutes les situations.

www.secureitas.be